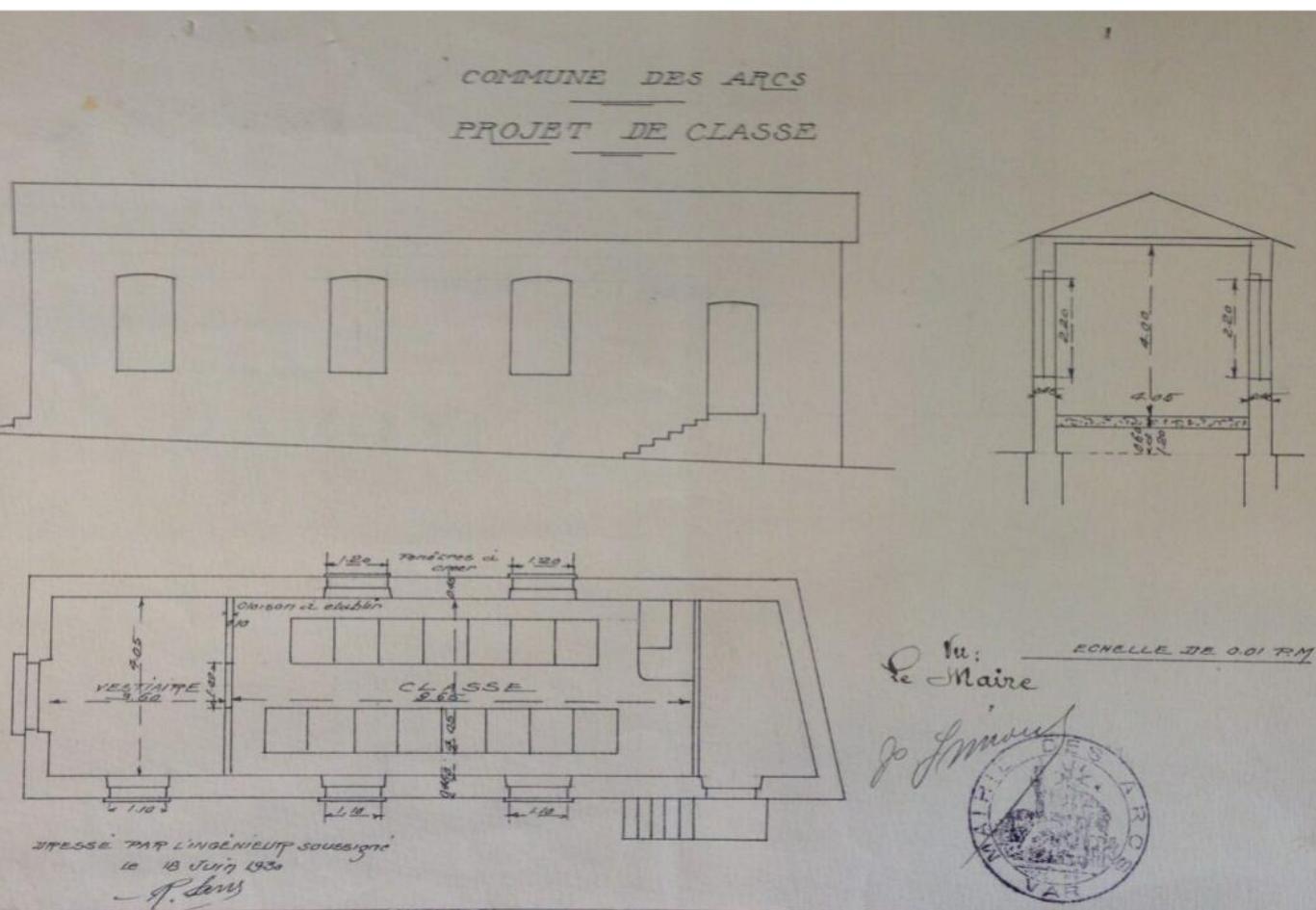




L'école des garçons



En résumé,

8% des mariés signent leurs actes de mariage en 1690 contre 57% en 1875.

Pour en savoir plus,

L'école des garçons s'est d'abord tenue au XVI^e siècle dans la maison commune, l'Ostal de Sanct Sperit, Place du Château. On y apprenait la lecture, l'écriture, le calcul et le catéchisme. Le maître était bien souvent alors un prêtre.

Puis, on retrouve les grands principes de l'« Education Nationale » à la Révolution. En 1802, on peut lire dans les délibérations que l'« *instruction publique est un bien trop précieux pour être négligé* ».

Un des objectifs de la IIIe République sera de mettre en place l' « école républicaine » pour former des « citoyens éclairés ». En 1833, suite à la loi Guizot sur l'instruction publique et la liberté de l'enseignement, obligeant les communes de plus de 300 habitants à mettre à disposition et entretenir un local servant l'école, le conseil municipal souhaite créer une école primaire élémentaire communale.

La rétribution « sera de 1 franc pour les élèves auxquels il sera appris l'instruction morale, à lire et à écrire et de un franc et cinquante centimes pour ceux auxquels il sera appris la langue française, le calcul et le système légal des poids et des mesures » il sera également décidé « de fixer à 200 francs le traitement de l'instituteur ».

En 1840, l'actuel foyer des anciens est acquis par la commune et sert dans un premier temps d'hospice, à la place de l'hospice de la place Paul Simon, puis d'école de garçons avant d'être finalement réservé aux filles à partir de 1863.

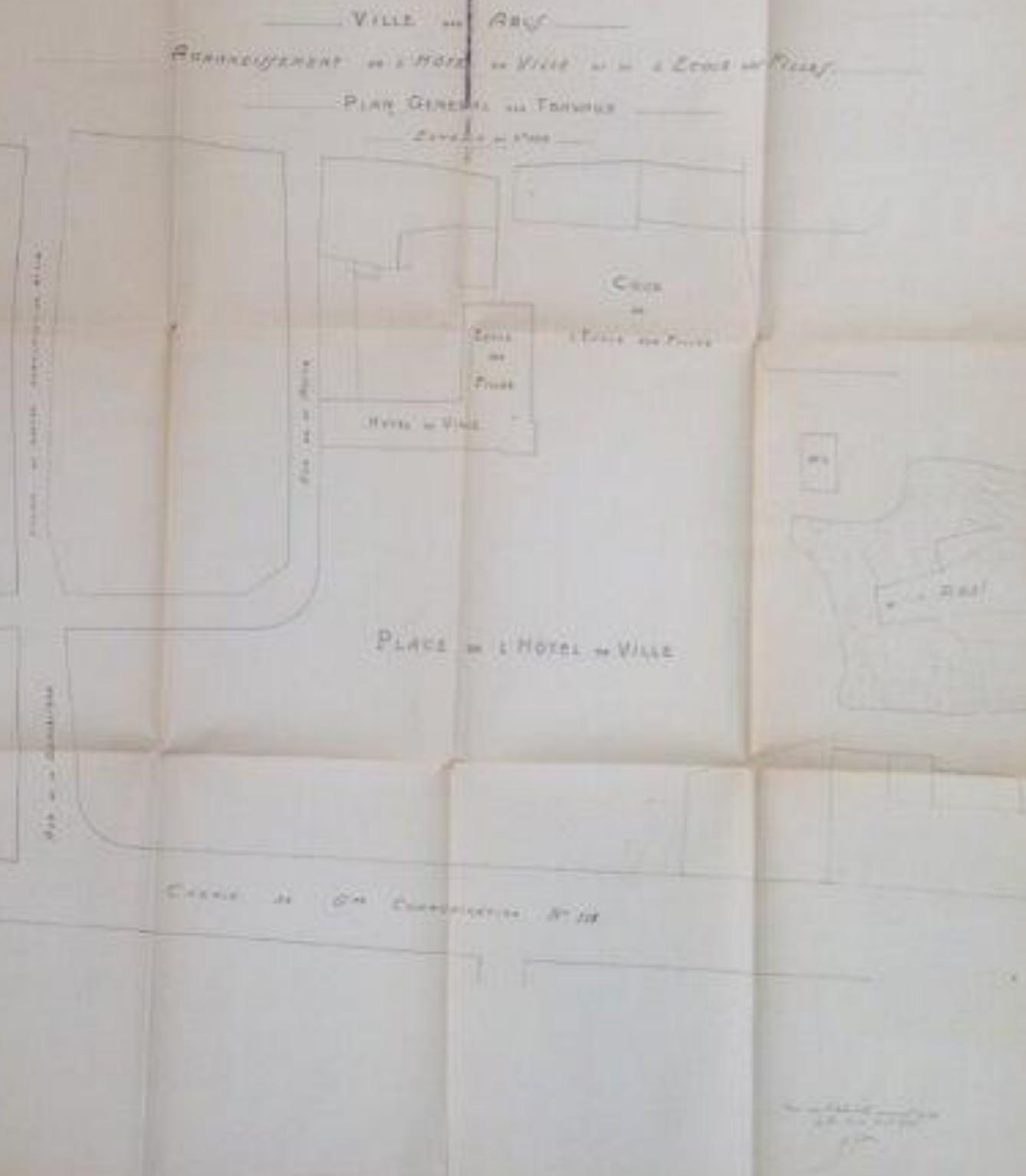
Commune des Gars

Nombre moyen de l'effectif des enfants de 6 à 13 ans qui ne reçoivent aucune instruction

Population	Nombre total des enfants de 6 à 13 ans		Nombre des enfants de 6 à 13 ans qui ne reçoivent aucune instruction		Méritat
	garçons	filles	garçons	filles	
1663	163	143	91	72	

C'est un extrait d'un plan annuel de la commune des Gars fait le 1er octobre 1863 par le maire Guillaud

(c) Archives départementales du Var - E dépôt 88



En 1857, l'inspecteur des écoles primaires signale au préfet que « le local de l'école communale est insuffisant » et qu'il l'invite « à faire construire le plus tôt possible une autre maison d'école », que « le projet de salle d'asile que la commune avait conçu peut être ajournée sans inconvénients » et « que les besoins de l'école sont évidemment plus urgents » et « que la maison que la commune possède à la rue de Saint Roch serait très facilement appropriée à l'école publique ». Le conseil municipal décide d'établir l'école publique dans ce dernier local (rue St Roch) Puis le 22 décembre 1859 « La commune des Arcs est autorisée à acquérir du sieur Bertrand François Antoine, moyennant le prix de huit mille francs, une propriété avec bâtiment dit le Pavillon d'une contenance de vingt-huit ares quarante-sept centiares, et destiné à l'établissement de la maison d'école de garçons. Signé Marquis de Fleury » (Préfet).

Le 28 février 1861, l'acte d'achat est signé par le maire Jean-Baptiste Osmin Truc, chez M. Truc notaire aux Arcs.

« *L'emplacement sur lequel doit être établi la maison d'école est éminemment propre à sa destination, situé sur le flanc d'une colline, à peu de distance des habitations, il domine toute la plaine des Arcs, à l'abri de tous les vents, son exposition permettra d'y jouir dans toutes les saisons de l'année d'une douce température. Ce local possède un vaste jardin arrosable, clos de murs, des bâtiments qui peuvent être utilisés à sa nouvelle destination, une source d'eau alimentant une fontaine, un hangar et un pavillon et enfin tout ce qui est nécessaire à la prospérité actuelle et future de cet établissement».*

Après l'achat, des travaux furent nécessaires pour aménager le bâtiment en salles de classes. Trois entrepreneurs ont été soumissionnés : Seton de Comps, Vanon de Callas et Rossi des Arcs. Les travaux furent confiés à Pierre Rossi, sous la direction du secrétaire de mairie M. Martel.

Mais la surélévation pour la construction de l'étage prévu fut arrêtée par manque de solidité des murs porteurs. Cela compromet la création d'un dortoir prévu pour des internes.

Finalement le conseil précise le 5 mai 1861: « *Considérant que si par suite du projet qui peut être réalisé du rétablissement de l'école normale dans le Var, l'école stagiaire venait à être supprimée, le dortoir pourrait devenir une salle d'école.*»

Le 15 novembre 1863, le conseil a adopté le rapport de réception des travaux.

En 1896 et 1897, des travaux sont encore envisagés (réfection de la façade, agrandissement du préau, ...)

En 1930, l'école des garçons compte 158 élèves et le nombre sera encore augmenté à la rentrée prochaine. Le conseil municipal propose donc d'ouvrir une 5^e classe.

En 1936, le tout nouveau groupe scolaire est inauguré rue Jean Jaurès et toutes les écoles (l'école des garçons, l'école des filles et l'école maternelle) y seront transférées.

NB : quelques anecdotes

- Régulièrement on lit des commandes de mobiliers et de fournitures nécessaires au bon fonctionnement de l'école communale (livres, cartes, pendule, ardoises, tableaux, ..) et/ou des demandes de réparations de mobiliers et des locaux.

En aout 1835 pourtant, un courrier de l'instituteur au comité local de surveillance rappelle que « *jusqu'ici la commune des Arcs n'a fourni à son école ni bancs, ni tables, ni ardoises, ni moyens disciplinaires, enfin rien, absolument rien* » Suit une liste des demandes puis : « *je ne demande présentement que deux bancs. Si on me les refuse, mes écoliers continueront d'être assujettis à les porter chaque semaine de l'église à l'école et de l'école à l'église, d'un bout du village à l'autre, par le plus mauvais chemin* »

- En 1910, un courrier du directeur de l'école à M. Le Maire mentionne « *une grande différence entre l'heure de l'horloge du village et l'heure de la gare. Beaucoup d'élèves étant fils d'employés du chemin de fer, il résulte que nous avons à toutes les classes un grand nombre de retardataires* ».